



## INTERAPI

Toutes les filières organisées en interprofession paient des contributions, de l'éleveur à la société d'abattage, ce qui permet à l'interprofession de mener diverses actions de communication, de promotion du métier ou du produit. Le rôle des interprofessions est essentiel pour dynamiser les filières représentant tous les opérateurs de la filière. Les interprofessions s'appuient aussi sur des compétences scientifiques régionales et nationales (notamment pour les formations), des syndicats généralistes et tout autre syndicat ou organisme œuvrant en faveur de la filière, et notamment l'apiculture.

Créée en 2018, l'interprofession des produits de la ruche, INTERAPI, regroupe des acteurs professionnels de la filière en 2 collèges, celui de la production et celui de la commercialisation.

**Ses principales missions** se déclinent dans la représentation de la filière et dans la défense de ses intérêts, dans l'organisation du dialogue interprofessionnel et dans la mise en œuvre des actions au service de la filière.

L'objectif d'INTERAPI est de permettre à chacun d'exercer son métier et d'en vivre.

A ce jour, ses principales actions concernent 6 axes de travail :

1. **Lutter contre le varroa** par le lancement d'appels à projets sur les moyens de lutte
2. **Améliorer l'environnement de l'abeille** grâce au dialogue avec les autres filières et les pouvoirs publics et par le lancement d'appel à projets
3. **Améliorer la commercialisation des miels français** grâce à un dialogue interprofessionnel
4. **Valoriser les produits de la ruche** afin d'augmenter leur consommation
5. **Faire connaître la filière apicole** aux consommateurs et aux décideurs publics
6. **Lutter contre les fraudes** avec les acteurs des contrôles et des sanctions

### Combien ça coute ?

Pour l'apiculture, c'est la MSA qui appelle votre cotisation. Le recouvrement est donc réalisé par la MSA en même temps que les cotisations habituelles.

Le montant annuel forfaitaire est fonction du régime d'affiliation agricole :

- 60 € pour les cotisants solidaires, à partir de 50 ruches,
- 160 € pour les chefs d'exploitation,
- 1 centime d'euro par kg de miel commercialisé en France quel que soit leur type et leur origine. Il s'applique aux enseignes de distribution du miel conditionné par les opérateurs (français ou étrangers).
- Les conditionneurs adhérents au Syndicat Français des Miels s'acquittent d'1 centime d'euro de miel commercialisé, hormis les GMS(\*)
- Les fournisseurs de matériel apicole contribueront également financièrement au développement de la filière apicole à travers une cotisation - en cours de construction.

(\*) GMS : Grandes ou Moyennes Surfaces *de vente* indiqué au 3ème point ci-dessus

## Les 1ères actions réalisées :

1. Ensemble développons la filière apicole, affiche de valorisation de la filière apicole qui concerne tous les acteurs de la filière.
2. Les formations 2022 : voici les formations proposées par le SNA et APINOV : maîtriser la cristallisation du miel ; inséminations artificielles des reines d'abeilles ; développer votre cheptel par l'élevage de reines et la production d'essaim ; lutter efficacement contre varroa ; nutrition et santé. En savoir plus, contacter [laure.gitton@labeilledefrance.fr](mailto:laure.gitton@labeilledefrance.fr).
3. Api'week : l'évènement d'Interapi, qui permet au grand public et à la presse, de découvrir votre exploitation apicole, et qui vous accompagne bien avant le jour j, sur le dispositif, notamment grâce à un kit de communication, composé des aides à la prise de parole devant le public, des affiches personnalisables et des fiches pédagogiques. L'ouverture de vos exploitations apicoles au grand public se déroulera du vendredi 19 au jeudi 25 novembre 2021. Si vous souhaitez participer à Api'week en ouvrant les portes de votre exploitation au public, veuillez contacter par mail : [apiweek-interapi@bcw-global.com](mailto:apiweek-interapi@bcw-global.com)



Api'Week  
Les moments ruche

\*\*\*\*\*

## Bon à Savoir!

L'apiphile est désormais consultable sur le site de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire.

Pour le retrouver et toutes les versions précédentes, cliquez sur ctrl et sur le lien ci-dessous <https://bit.ly/3AVOY4o>

## A ECOUTER ATTENTIVEMENT

**Pourra-t-on continuer à manger du miel français ?** les interventions apicoles du 19 octobre 2021 sur « le téléphone sonne » de France Inter présentées durant une petite demi-heure.

Cliquez sur ctrl sur le lien ci-dessous

<https://www.snapiculture.com/intervention-du-president-du-sna-dans-lemission-le-telephone-sonne-sur-franceinter/>



1<sup>ers</sup> résultats d'apiweek